



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A CANDIDATURE- Résidence de journaliste

La Direction des affaires culturelles de Mayotte, en concertation avec le Rectorat de Mayotte, lance un appel à candidatures à destination des journalistes, **en vue d'une résidence-mission d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression**. Convaincue de la pertinence de cette proposition pour les publics et les acteurs éducatifs de son territoire, la DAC Mayotte souhaite développer son engagement en faveur de l'éducation aux médias pour l'année 2024 en invitant un journaliste professionnel dans le respect de son indépendance.

La résidence de journaliste se déroulera à Mayotte et pourra prendre appui sur les structures culturelles, éducatives et sociales du territoire.

Elle sera attribuée à un(e) journaliste professionnel(le) soucieux(se) d'éduquer les jeunes générations aux médias, à l'information et plus particulièrement à l'image.

Objectifs de la résidence :

La résidence a pour principaux objectifs :

- de fédérer un réseau de professionnels ayant en charge un public diversifié (de la maternelle aux seniors, aux publics éloignés, aux personnes en situation de handicap, aux détenus, etc.) pour mener à bien des actions d'éducation aux médias ;
- d'accompagner une équipe volontaire d'acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la culture (professeurs, conseillers pédagogiques, éducateurs, animateurs, professionnels de l'action sociale, professionnels de la culture, réseau des bibliothèques, responsables associatifs, etc.) dans la production et la coproduction de ressources et outils pédagogiques afin d'encourager à une meilleure perception des enjeux liés à l'information et à la liberté d'expression au sein de leurs structures ;
- de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
- d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.

Le (la) journaliste résident(e) proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et

participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes.

Critères d'éligibilité du demandeur :

- être journaliste professionnel(le),
- être doté(e) de la carte délivrée par la Commission de la Carte d'Identité des Journalistes Professionnels,
- être désireux·se d'accompagner les différentes équipes de professionnels qui sont en charge ou en responsabilité d'enfants, d'adolescents ou de jeunes adultes, en temps scolaire/universitaire ou péri et hors scolaire/universitaire, dans leur dynamique collective en faveur d'une éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

Dates prévisionnelles de la résidence : du 11 mars au 11 mai 2024

Il s'agit d'une résidence de 2 mois pleins, consécutifs ou non, dont les 9 semaines de présence effective (soit un total de 45 jours) sont à répartir sur la période de résidence (ou peuvent faire l'objet d'une proposition de répartition alternative).

Le budget :

Le budget disponible couvre :

- Le coût total employeur de la présence journalistique (toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises),
- Les frais de déplacement (hors transport aérien).

Le (la) journaliste-résident(e) doit être autonome pour ses déplacements, il ou elle dispose pour ce faire d'un véhicule personnel ou professionnel et est titulaire d'un permis en cours de validité.

Composition du dossier :

Le dossier de candidature est à adresser par voie électronique à Mme Djaouharia MOHAMED **avant le vendredi 16 février 2024.**

Celui-ci ne devra pas excéder les 10 pages et devra être composé :

- d'un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et des motivations du candidat,
- évoquer les différents axes du projet ainsi que les collaborations envisagées avec les acteurs socio-éducatifs et culturelles du territoire,
- si le (la) candidat(e) est salarié(e), le courrier doit porter la mention « bon pour pré-accord » du supérieur hiérarchique,
- le Curriculum Vitae (CV) du candidat,
- la Carte d'identité professionnelle du candidat,

- ***Si souhaité par le (la) candidat(e)*** : une liste des différentes productions journalistiques réalisées par le (la) candidat(e) et pouvant faire l'objet d'une diffusion sur le territoire.

Choix du journaliste-résident retenu

Un jury composé des représentants de la DAC Mayotte, de l'éducation nationale du premier et du second degré en exercice sur le territoire de l'académie de Mayotte se réunira suite à l'appel à projet et pourra auditionner les candidats si cela est jugé nécessaire.

Le choix définitif du journaliste-résident sera annoncé, au plus tard, **le 1^{er} mars 2024**.

Contact :

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Adressez vos courriels ou appels à : Djaouharia MOHAMED, conseillère livre et lecture, archives, médias, langue française et langues de France à la Direction des affaires culturelles de Mayotte : djaouharia.mohamed@culture.gouv.fr / Port : 0639099886